

Groupe de vol-à-voile de la Gruyère

FAQ Vols passagers en planeurs

Que faire si j'aperçois que la météo est mauvaise le jour de mon vol ?

- Le pilote en charge devrait vous appeler au plus tard vers midi pour annuler le vol. S'il ne le fait pas, c'est que les conditions permettent tout de même de pouvoir voler, mais en cas de doute, n'hésitez pas à le contacter. Son numéro vous est transmis.

Puis je réserver mon vol plusieurs semaines à l'avance ?

- Le vol à voile est lié à la météo, il n'est pas possible de prévoir le temps tant à l'avance. Ainsi nous demandons aux personnes de s'annoncer le jeudi précédent le weekend où ils peuvent venir voler.

Puis-je venir voler la semaine ?

- Notre association est active le weekend seulement.

Mon ami a son anniversaire, j'aimerais qu'il vole à cette date ?

- Nous ne pouvons garantir la date du vol, elle est dépendante des disponibilités et de la météo. Nous ferons cependant de notre mieux pour satisfaire votre demande.

Peut-on voler l'hiver ?

- Des vols pour passagers sont organisés de fin avril à fin septembre. En dehors de cette période, les conditions météo ne sont pas favorables au vol à voile.

J'ai peu de temps, peut-on me garantir l'horaire annoncé ?

- Les pilotes sont assez scrupuleux pour tenir les horaires. Cependant, il y a des aléas de préparatifs, d'explication et de trafic sur la place qui peuvent influencer l'heure de décollage. Prévoyez du temps, vous en profiterez pour observer les planeurs en première loge et discuter avec les pilotes présents.

Quelles affaires dois-je prendre avec moi ?

- Il vous faut : un chapeau (ou casquette), des lunettes à soleil, de la crème solaire et éventuellement une gourde. Pour les chaussures, ne pas prendre de tongs. Prévoyez aussi un pull en été ou une veste en hiver.

Quelle température fait-il dans le cockpit ? Dois-je prendre des habits chauds ?

- En été, il faut venir léger. Le soleil chauffe le cockpit, alors un T-shirt peut suffire. Prévoir tout de même un pull ou une jaquette.
- Au printemps et en automne, Il peut faire assez froid. Il faut emmener une veste.

J'essaie d'appeler le jeudi soir mais personne ne répond ?

- Le téléphone est probablement occupé. Essayer de rappeler plus tard. Vous pouvez aussi laisser un message vocal ou un sms et on vous rappellera.

La date de validité de mon bon est échue, l'accepte-t-on encore ?

- Si le dépassement est de quelques mois, les bons peuvent être exceptionnellement acceptés. Nous nous réservons toutefois le droit d'adapter le tarif en cas de changement de celui-ci.

Pourrai-je toucher les commandes même si je ne fais pas un vol d'instruction ?

- Si vous le demandez, le pilote peut vous autoriser à suivre les commandes. Si les conditions le permettent, il vous laissera sûrement essayer sous sa surveillance. Les planeurs sont équipés de double commande.

Où dois-je m'annoncer lors de mon arrivé sur l'aérodrome ?

- Il faut vous rendre dans le bureau à gauche de la barrière qui donne sur le parking des avions. Une pancarte jaune avec la lettre C est placée au-dessus du bureau.

Que se passe-t-il si je deviens malade en vol ?

- Dans ce cas, vous devez tout de suite l'annoncer au pilote. Celui-ci fera alors demi-tour pour venir atterrir. Vous avez aussi des sachets à disposition en cas de besoin de vomir.

Est-ce possible de faire un vol avec un ami ou en même temps qu'un ami ?

- Hélas, le planeur ne comporte que 2 places, une pour le pilote et une pour vous. Nous ne garantissons pas de vols simultanés à deux planeurs.

Y a-t-il un âge limite ?

- Non il n'y a pas d'âge limite. Mais pour des jeunes, il faut que la personne soit assez grande pour porter un parachute, autour de 11 ans selon sa taille. Pour les personnes âgées, tant que les personnes sont suffisamment en santé, elles peuvent voler.

Si je suis atteint d'une maladie, est-ce que je peux quand même voler ?

- Pour autant que la personne puisse rester longtemps dans une position assise sans bouger, soumise à l'exiguïté de la cabine, nous entrons en matière. A décider de cas en cas.

Si je suis paraplégique, est-ce possible de voler ?

- Oui, nous avons même un planeur qui peut être équipé de commandes appropriées.

Y a-t-il une limite de poids ?

- La limite maximale est aux alentours de 110 kg. Il n'y a pas de limite minimale pour le passager.

Est-ce que le vol peut être prolongé ?

- Le vol est prévu pour environ 45 minutes. Si le pilote n'a pas d'autres vols, vous pouvez convenir d'une prolongation que le pilote vous encaissera sur place au prix de 130 Frs/h.

Est-ce qu'on me rembourse si le vol est plus court que 45 min ?

- En absence de bonnes conditions, le vol durera au moins 30 minutes. Il n'y a pas de remboursement.

Est-ce que je peux voler devant ?

- En principe, vous serez sur le siège arrière, quelques rares pilotes sont autorisés à vous emmener sur le siège avant.

Est-ce que je peux voler avec un instructeur et prendre une leçon ?

- Oui, mais dans ce cas vous devez acheter un bon de vol d'instruction. Il est plus cher, mais vous bénéficiez d'une leçon d'initiation au pilotage.

Est-ce que des accompagnants sont autorisés sur la place des planeurs au bout de la piste ?

- Oui ils le sont. Cependant, la sécurité doit être de mise. Vous suivrez les instructions du personnel sur place pour ne pas vous mettre en danger avec le trafic. Les aéronefs se posent sans bruit la plupart du temps.

Jusqu'à quelle distance peut-on voler ?

- Cela dépend de la météo et des conditions de vol. Un vol de 45 minutes se limite généralement sur les Préalpes et le Plateau.

Si je n'ai jamais volé, est-ce que des explications me seront données ?

- Peu de temps avant votre envol, le pilote en charge se fera un plaisir de vous présenter le planeur et son fonctionnement, et vous dicter les règles de sécurité.

Si je souhaite rejoindre le club pour apprendre à voler, quelle sont les démarches ?

- Vous vous annoncerez auprès du club en utilisant l'adresse prévue sur internet. On vous indiquera les formalités à suivre. En résumé pour pouvoir commencer sa formation, il s'agit



de s'inscrire au club, de payer la taxe annuelle, et de subir un examen médical spécifique aux pilotes de planeurs.

Si je deviens élève pilote, est-ce que je payerai le même tarif que lors de mon vol passager ?

- Les membres du club bénéficient d'un tarif interne meilleur marché que celui auquel vous avez acheté ce vol. On vous renseignera lors de votre contact en vue de votre inscription.